Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière
Québec

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

La région de Lanaudière passe au palier vert

Joliette, le 28 juin 2021 – En raison de l'amélioration notable de sa situation épidémiologique, la région de Lanaudière passe au palier de vigilance (vert) dès aujourd'hui, le lundi 28 juin.

En plus des assouplissements déjà prévus au palier vert, de nouveaux allègements ont été annoncés.

Rassemblements privés et terrasses extérieures

- Il est maintenant permis de tenir des rassemblements d'un maximum de 20 personnes sur des terrains privés extérieurs. De même, 20 personnes peuvent se trouver à la même table sur les terrasses des restaurants et des bars.
- Rappelons qu'au palier vert, il est permis qu'un maximum de 10 personnes ou les occupants de 3 résidences différentes puissent se rassembler à l'intérieur des domiciles privés.

Cinémas, salles de spectacles et stades avec des sièges assignés

- La distanciation de 1,5 mètre entre les sièges des personnes qui ne résident pas à une même adresse peut dorénavant être calculée de façon latérale, ce qui permet d'augmenter le nombre de spectateurs. Ainsi, des sièges doivent être libérés dans une même rangée entre les personnes de résidences différentes, mais il n'est plus nécessaire de libérer un espace de 1,5 m devant et derrière les personnes.

Notons également que les cérémonies de mariages et les funérailles peuvent être tenues dans les lieux publics intérieurs et extérieurs avec une assistance composée d'un maximum de 250 personnes qui doivent demeurer assises (comme lors des assemblées ou des réunions).

Le bilan de la région de Lanaudière en date du 24 juin est encourageant, car il fait état de 78 cas actifs de COVID-19.

Le vaccin est le meilleur moyen de se protéger contre la COVID-19 et il est accessible sur l'ensemble du territoire lanaudois. Il est important de se prévaloir dès maintenant de sa première dose et de s'assurer d'avoir son rendez-vous pour sa 2^{e} dose.

Faits saillants

Rappelons également que d'autres allègements sont entrés en vigueur le vendredi 25 juin dans l'ensemble des régions du Québec. Parmi ces assouplissements, mentionnons notamment :

- Le port du masque et la distanciation lors des rassemblements dans les domiciles privés ne sont plus recommandés pour les personnes ayant reçu 2 doses de vaccin.

260, rue Lavaltrie Sud
Joliette (Québec) J6E 5X7
Téléphone : 450 759-1157
www.santelanaudiere.qc.ca

- La reprise des festivals et des grands événements extérieurs pendant lesquels les spectateurs sont debout ou assis sans place assignée, avec un maximum de 3 500 personnes autorisées sur chaque site, dans le respect de certaines mesures.

Liens connexes

Pour en savoir plus sur le coronavirus et l'ensemble des mesures mises en place : Québec.ca/coronavirus.

Pour plus d'informations sur la vaccination dans la région, incluant l'accès aux sites de vaccination : cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/coronavirus/vaccination-covid-19/.

Une carte des paliers d'alerte par région est également disponible.

– 30 –

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

260, rue Lavaltrie Sud
Joliette (Québec) J6E 5X7
Téléphone : 450 759-1157
www.santelanaudiere.qc.ca